

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE818

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 14, après le mot:

« est »,

insérer les mots :

« la lutte contre les exclusions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la continuité de l'esprit d'ouverture de la gouvernance des PDAHLPD soutenu dans le projet de loi, une logique de décroisement et de développement de la pluridisciplinarité doit présider au secteur de l'hébergement et du logement.

Dans ce cadre, la gouvernance des PDAHLPD ne doit pas se limiter aux associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, mais s'élargir aux associations de lutte contre l'exclusion en général.